

« Selon une récente étude,
une grande majorité des personnes âgées aimeraient,
si c'était possible,
arrêter un de leurs médicaments »

L'utilisation adéquate des médicaments chez les aînés et les risques de la polypharmacie

DÉPLIANT D'INFORMATION À L'INTENTION DES RÉSIDENTS ET DE LEURS PROCHES

Il est essentiel que le résident, ses proches et l'équipe de soins travaillent en partenariat de soins à ce processus ; ceci, afin de connaître les attentes, les valeurs, les principes et les croyances qui guident l'idéal de qualité de vie du résident et de ses proches.

Le personnel de la Résidence s'engage à fournir leur expertise clinique afin d'y répondre de la meilleure façon possible.



Résidence
Berthiaume
Du Tremblay

Pour toutes informations supplémentaires,
contactez le service de pharmacie
du lundi au vendredi de 9h à 16h
au 514 381 1841 poste 264

Consultez en ligne : <https://www.reseaudeprescription.ca>

Lors de l'admission à la Résidence, le dossier pharmacologique des résidents est rigoureusement analysé par les pharmaciennes en collaboration avec le médecin et le personnel soignant. Cependant, il est nécessaire de questionner régulièrement la pertinence des ordonnances, car la condition des personnes évolue dans le temps.

La rencontre interdisciplinaire, 4 à 6 semaines après l'admission, est un bon moment pour soulever des questions par rapport à la médication. Aussi, une révision annuelle des ordonnances est faite tout au long de l'hébergement. Une rencontre pour discuter de façon plus approfondie de vos préoccupations peut être organisée.



Qu'est-ce que la polypharmacie ?

En général, plus une personne avance en âge, plus le nombre de médicaments qu'elle consomme augmente. Lorsqu'une personne prend en moyenne de 5 à 10 médicaments différents, ce phénomène s'appelle la polypharmacie.

Quels sont les risques de la polypharmacie ?

Plus le nombre d'ordonnances est élevé, plus le risque d'interactions entre les médicaments est élevé. Ces interactions peuvent parfois être importantes ou graves.

Avec l'âge, une personne devient plus susceptible de développer des effets indésirables liés à la polypharmacie pour plusieurs raisons. D'abord, le cerveau devient plus sensible aux effets de la médication. Les médicaments ont tendance à s'accumuler davantage dans les tissus graisseux qui augmentent par rapport à la quantité de muscles qui, elle, diminue. Le foie et les reins, en vieillissant, ne traitent plus aussi efficacement les médicaments qui prennent plus de temps pour être éliminés du corps.

La polypharmacie peut donc faire augmenter les risques de chutes, de fractures et d'effets secondaires et donc d'hospitalisations.

l'effet indésirable d'un médicament

Un effet indésirable est une réaction nocive et non voulue à un médicament. Celle-ci se produit à une posologie normalement utilisée. Un effet est dit indésirable lorsqu'il induit des troubles ou gênes supplémentaires à ceux préexistants.

l'effet secondaire d'un médicament

L'effet secondaire d'un médicament est un effet attendu du médicament qui peut ou non être désagréable.

Qu'est-ce qu'une cascade médicamenteuse ?

Cette situation survient lorsque l'on interprète l'effet indésirable ou secondaire d'un médicament comme un nouveau problème de santé. Un deuxième médicament est alors prescrit pour le soulager et ainsi de suite. Il s'ensuit une « cascade » de prescriptions de médicaments et les risques associés à la polypharmacie augmentent.

Qu'est-ce que la déprescription des ordonnances ?

C'est le processus par lequel nous tentons de diminuer ou d'arrêter les médicaments qui sont nuisibles ou qui n'ont plus d'effets bénéfiques.

L'objectif de la déprescription est de diminuer le nombre de médicaments ou leur dosage afin de limiter les effets indésirables potentiels tout en gardant ou améliorant la qualité de vie.

Quelles sont les étapes de la déprescription ?

1. Dresser le portrait global du résident (âge, poids, sexe, allergies, diagnostics) et établir les volontés du résident et de ses proches par rapport à la thérapie médicamenteuse.
2. Analyser la thérapie médicamenteuse du résident et cibler les médicaments à questionner.
3. Vérifier s'il y a une cascade médicamenteuse.
4. Vérifier si la médication en cours occasionne des effets indésirables.
5. Analyser les interactions médicamenteuses.
6. Vérifier si chacun des médicaments prescrits apporte un bénéfice réel pour le résident.
7. Établir un plan de traitement en fonction des problèmes identifiés en collaboration avec le résident et ses proches.
8. Au terme de ce processus, il pourrait s'ensuivre la cessation ou des changements de dosages de médicaments.